

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-trois, le 24 novembre 2023, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
GUINDT Philippe
IMMER Alain
SIVEC Jean

DEBAILLEUL Delphine
REUTER Olivier
THILL Céline
VALANCE Bénédicte

VIEIRA Christophe
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

MENEGHIN Gaël
BRUN Jérôme
OGER Isabelle

donne procuration à GAILLOT Philippe
donne procuration à GUINDT Philippe

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 - 789 Autorisation de signature d'un devis pour la fourniture et la pose d'un conduit de cheminée à la Chapelle St Médard.

Considérant la nécessité d'installer un nouveau conduit de cheminée pour le chauffage pellets de la Chapelle Saint Médard de Gandren, nous avons réceptionné un devis n° 25019929 du 14/11/2023 de la société CAROW CHEMINEES, pour un montant de **5 169,50€ T.T.C.** (4 900,00€ H.T.).

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu le 14/11/2023, un engagement de participation financière à hauteur de 50% de Monsieur REICHER Emile, président du Conseil de Fabrique de Gandren.

Ce devis comprend :

- La mise en place d'un échafaudage et de protections, dépose de l'installation défectueuses,
- La fourniture d'un conduit de fumée de sécurité en inox double paroi isolé, garantie 10ans,
- La pose du conduit, raccordement de l'appareil,
- Le nettoyage du chantier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoirs :

- **PREND ACTE** de la participation à hauteur de 50% de la part du Conseil de Fabrique de Gandren ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis la société CAROW CHEMINEE, du 14/11/2023 n° 25019929 d'un montant de **5 169,50€ T.T.C.** (4 900,00€ H.T.)

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 27 novembre 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 27/11/2023.

Le Maire,